



LA CÉGÈTE

N°58 du 8 Mars 2018

LE SYNDICAT CGT DE L'UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

syndicat-cgt-bureau@univ-amu.fr

Tel: 04.13.55.11.66

Spéciale

8 mars

JOURNÉE INTERNATIONALE

DE LUTTE

POUR LES DROITS DES FEMMES

Le label égalité, bientôt à Amu ?

Le groupe de travail « Labellisation », issu du comité de pilotage qui épaula la vice-présidente déléguée à l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les discriminations, travaille sur la candidature (et la titularisation) d'AMU au Label EgalitéE (Diversité ?) [Source : https://daji.univ-amu.fr/sites/daji.univ-amu.fr/files/ca_pv/pv_approuve_combine_4.pdf p. 22].

Si l'intention peut paraître louable, est-ce une si bonne idée ?

Petit lexique de désintoxication présidentielle « Egalité femmes-hommes »

Par Franck Lepage, L'Ardeur (<http://www.ardeur.net/2017/12/desintox-egalite-femmes-hommes/> - 24 décembre 2017 - Licence CC BY-NC-ND 4.0 <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode.fr>

L'élève Macron nous a livré un nouvel exposé de classe terminale sur la sexisme en France, bourré de vertueuse indignation et de mesures phares comme la mise à mort du patriarcat capitaliste – euh non Pardon – « la lutte contre le sexisme et pour l'égalité femmes-hommes » – promue grande cause nationale s'il vous plaît !!! Décryptage de cet enfumage en atelier de désintoxication.



1. « 123 femmes mortes sous les coups de leur mari en 2016 »

Eh oui mais non ! L'immense majorité des 220 femmes assassinées (calcul Libération) l'ont été avec préméditation, principalement abattues à l'arme à feu ou à l'arme blanche, ou écrasées avec la voiture. Cette merveilleuse expression langue de bois « sous les coups » laisse entendre que dans le cadre d'une dispute à égalité, d'un « drame passionnel », d'une « rupture douloureuse » ou d'un « conflit de séparation » qui aurait dégénéré, monsieur aurait donné une baffe un peu trop appuyée à madame dont la tête aurait malencontreusement heurté le buffet de la

cuisine. Cette légende permet de faire partager la responsabilité de ce « conflit ». Or c'est une minorité des femmes qui meurent de cette façon. (Se reporter aux travaux de Muriel Salmona). Toutes les autres sont froidement assassinées généralement quand elles veulent partir. Et le plus souvent pendant l'échange des enfants lors d'une garde alternée. http://www.liberation.fr/france/2017/06/29/meurtres-conjugaux-des-femmes-tuees-pour-ce-qu-elles-sont_1580536



2. L'Egalité « femmes-hommes »

C'est là qu'on atteint au sublime dans l'obscénité politique ! Pendant que Guignol agite pour les médias le miroir aux alouettes de ses mesurette qui ne pourront pas être mises en application puisqu'il en supprime parallèlement les moyens en réduisant les tribunaux, en asphyxiant les plannings familiaux et en tuant les associations de terrain qui marchent aux contrats aidés, pendant qu'il lance sa grande cause nationale, LREM noyauté par le lobby masculiniste fait passer en douce l'ignoble proposition de loi sur la garde alternée, au nom de l'égalité. [Lire l'article complet <http://www.ardeur.net/2017/12/desintox-egalite-femmes-hommes/>]

3. « Grande cause nationale »

Est le label qui ouvre le boulevard du fabuleux marché pour les prestataires privés du label égalité de la norme privée AFNOR. Un marché juteux pour les boîtes de certification qui vendent non seulement le label, (ben oui faut l'acheter, même si vous êtes une administration) puis faut repayer pour le conserver, avec les trois visites annuelles, l'audit annuel, la formation des auditeurs et la constitution d'une phénoménale et juteuse base de données, objet de toutes les tentations et de la prochaine bulle spéculative. Si c'est trop pour vous, reportez vous à la conférence gesticulée de

Régine Mary « sainte ISO protégez-nous » sur la façon dont les normes privées se substituent à la loi grâce à deux organismes américains et leur déclinaison européenne (AFNOR et ISO).

Accrochez-vous : du point de vue des normes (iso, etc), l'Union Européenne considère qu'il y a « égalité » quand 10% des cadres dans une entreprise sont des femmes !!! Et parmi les valeureux donateurs du « club de l'égalité » on trouve entre autre le célèbre féministe Carlos Gohn. Avec 10% de femmes cadres, votre note sera de 18/20 (ben oui y a des notes) et les syndicats pourront aller se rhabiller !!! (Tiens, c'est vrai ça les syndicats, qu'est-ce qu'ils deviennent si c'est une boîte privée qui garantit l'égalité ???)

Le marché de l'égalité est colossal : AFNOR a signé un partenariat avec VERITAS, leader mondial en tests, inspections, audit, etc. Afnor + Veritas : deux opérateurs pour une culture commune mondiale de l'égalité. Veritas nouvel auditeur : son nouveau référentiel prévoit une plus grande homogénéisation des parcours professionnels ; la création d'une méthodologie de certification de la gestion et de la coordination des politiques de ressources humaines en faveur de l'égalité professionnelle ; la formation des managers à l'égalité... Dès 2018 Macron a annoncé un grand plan de formation des cadres du secteur public etc ... (Afnor et Veritas attendent). Ils imposent leur marqueur de l'innovation sociale et transformatiive mondiaaaaaale ... blablabla . Pour voir à quoi va ressembler la privatisation de l'égalité femmes-hommes allez voir cette vidéo <https://www.arborus.org/index.php/origine/> Niveau langue de bois c'est génial, le lancement du GE-ES* ça vaut son pesant d'or ! Le label GE-ES est valable 3 ans. Son obtention et sa conservation sont conditionnées à des audits réguliers, tous les 18 mois.

Le capitalisme c'est magique ; TU PAIES ET L'EGALITE AUGMENTE

Transformer le combat féminisme en marché de l'égalité, et la lutte contre le patriarcat en business capitaliste de l'égalité femmes-hommes, le MEDEF l'a rêvé Macron l'a fait !

Quel féministe ce Macron !

*GE-ES : Gender Equality – European Standard

Source illustrations : <https://www.deuxiemepage.fr/2017/12/04/le-feminisme-opportuniste-d-emmanuel-macron/>



**18% D'ÉCART DE RÉMUNÉRATION
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
DANS LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT,
VOUS TROUVEZ ÇA NORMAL ?**



Ne pas jeter sur la voie publique

Les inégalités dans l'enseignement et la recherche, en quelques chiffres

Métiers féminisés et représentation

Parmi les enseignant-es chercheur-es il n'y a que 36 % de femmes contre 48 % dans la population active toutes professions confondues.

On note, sans surprise, des différences selon les disciplines. Ainsi, en langues et littérature, les femmes sont 60,6 % contre 18,6 % dans les sciences de l'ingénieur. Plus fort, dans la filière sociale et santé : elles sont 95,6 % dans le 2nd degré et 97 % dans l'enseignement supérieur.

Dans la catégorie C (filiale administrative) des CROUS, leur taux avoisine les 90 %.

Dans l'enseignement primaire, on comptait 65 % de femmes en 1954. Ce pourcentage dépasse désormais les 82 %.

Plafond de verre

Il existe aussi dans la fonction publique...

- Dans les EPST, il n'y a que 29,8 % de directrices de recherche. Au CNRS, parmi les DR hors-classe, 15 % sont des femmes et 85 % des hommes.
- Parmi les recteur-trices, 26 % de femmes.
- Parmi les professeur-es d'université, seulement 25 %.
- Chez les personnels ouvrier-es en CDI des CROUS, alors que les femmes occupent 55,8 % des postes, elles sont en moyenne 84,3 % à l'échelle 3 (le plus bas salaire) pour 12,6 % à l'échelle 7 (l'avant dernière échelle de la grille) sans que rien n'explique la discrimination dans le recrutement du métier (par ex. éch. 7 dans l'hébergement, poste de gestionnaire).

Rémunérations

A l'INRA toutes catégories confondues de la FP, l'indice INM de rémunération est de 494 pour les femmes alors que pour les hommes il est de 522.

Dans le 1er degré, l'écart de primes entre les hommes et les femmes est de 64,2 %.

Parmi les docteur-es de l'ESR, les femmes gagnent 10,5 % de moins que les hommes. En effet, leur salaire médian est de 2300 euros nets en 2012 (soit une augmentation de 6% par rapport à 2010) alors que celui de leurs homologues masculins est de 2541 euros nets (soit une augmentation de 10 % depuis 2010).

Carrière

Les femmes promues à la hors classe chez les professeur-es des écoles sont 74 % alors qu'elles représentent 82 % du corps.

Dans l'Enseignement supérieur et la Recherche, les femmes sont promouvables plus tôt et promues plus tard pour l'accès au corps de MC et de PU et aux promotions.

A l'Inserm, chez les chercheur-es, la durée moyenne entre deux promotions est de 14 ans pour les femmes contre 9 ans pour les hommes. Au CNRS, le taux de promotion des agent-es à temps partiel (très majoritairement des femmes) est nettement bas.

Précarité

Temps partiel

- Dans l'éducation 20 % chez les femmes ; 12 % chez les hommes.
- AFPA : plus de 80 % des salarié-es à temps partiel sont des femmes ; 88 % chez les CROUS.

Contrats précaires

- Plus de 90 % des AESH (Accompagnement des Élèves en Situation de Handicap) sont des femmes.
- Chez les BIATSS non titulaires, 65,9 % sont des femmes.
- A l'Inserm 67 % des précaires sont des femmes et on atteint un taux de 71 % chez les vacataires.

<http://www.ferc-cgt.org/precarite-salaires-harcelement-l-egalite-au>



Précarité : la double peine des femmes

Vendredi 7 juillet 2017 a été publié un rapport du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEFH) : « Santé et accès aux soins : une urgence pour les femmes en situation de précarité ». La situation des femmes précaires est jugée très alarmante tant sur les troubles anxieux (détresse psychologique, épisodes dépressifs) que sur le suivi cancérogène et gynécologique (« plus une femme est pauvre, moins elle participe aux dépistages »). Les inégalités marquent aussi les statistiques sur l'exposition aux attitudes sexistes et aux violences conjugales. Les femmes représentent 64 % des personnes ayant reporté ou renoncé à des soins au cours des 12 derniers mois...

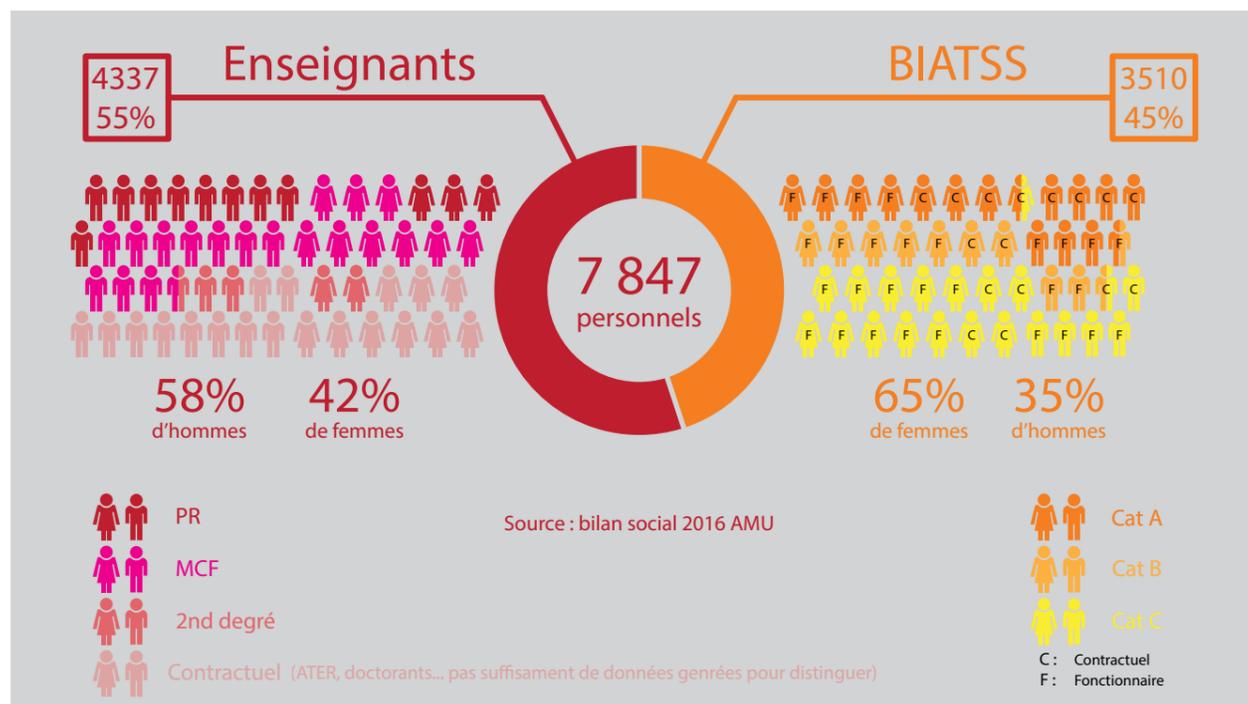
Pour ce qui est des femmes en emploi, le rapport rappelle que « les femmes constituent aujourd'hui la majorité des personnes en situation de précarité » : ainsi, elles représentent 70 % des travailleurEs pauvres et occupent 82 % des emplois à temps partiel. « Depuis quinze ans, les maladies professionnelles, les accidents de travail et de trajet sont en forte augmentation chez les femmes, en particulier dans des secteurs à forte précarité ». Entre 2000 et 2015, les maladies professionnelles reconnues ont enregistré une hausse de 155 % chez les femmes. Les catégories les plus soumises à la précarité, les employées et ouvrières, sont de loin les plus concernées par les troubles musculo-squelettiques (TMS). La mortalité prématurée liée à des maladies cérébro-cardiovasculaires chez les ouvrières est en moyenne trois fois supérieure à celle des cadres et professions intermédiaires.

Tout se combine négativement pour peser sur la santé et rendre plus difficile l'accès aux soins des femmes précaires : les conditions de travail et d'emploi, le facteur financier et les difficultés de relation avec les médecins.

Pour combattre ces « inégalités sociales et sexuées », le HCE a émis une liste de 21 recommandations à l'attention des pouvoirs publics. Ce rapport, qui traite de questions essentielles, n'aura sans doute d'autre suite que des bonnes paroles car, comme les gouvernements précédents, l'expansion de la précarité est de fait un des axes de la politique de ce pouvoir.

<https://npa2009.org/actualite/feminisme/precarite-la-double-peine-des-femmes>

Le bilan social comme on aimerait le voir complété



Bilan du dispositif de lutte contre le harcèlement sexuel à AMU

Le dernier CHSCT d'AMU, qui a eu lieu le 8 février 2018, avait à l'ordre du jour le bilan du dispositif de lutte contre le harcèlement sexuel, mis en place dans notre université il y a un peu plus d'un an. Arrivé-e-s en séance, les représentant-es des personnels ont eu la mauvaise surprise de découvrir que ce point là n'aurait pas lieu, suite à un « couac » ! Aucune information au préalable n'avait été donnée, le point est tout simplement reporté au prochain CHSCT qui aura lieu en avril. Espérons que cela ne présage pas de l'importance donnée à cette problématique par notre université d'excellence !

Pour aller plus loin :

Gagner l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, CGT :

<http://egalite-professionnelle.cgt.fr/>

Le site, « Égalité Femmes-Hommes et à la lutte contre les Discriminations » de l'université d'Aix-Marseille :

<https://egalite-fh.univ-amu.fr/>

Inégalité des sexes : « Liberté, Égalité, Adelphité » - vidéo #DATAGUEULE 71 (mars 2017)

<https://www.youtube.com/watch?v=eAQAN2assMw>

